

AVIS CSRPN N° 2015-05

**AVIS DU CSRPN DE LA REUNION
SUR LES TRAVAUX EDF DANS LA RNN ETANG SAINT PAUL**

REUNION PLENIERE DU 10 DECEMBRE 2015

Pétitionnaire : **EDF Réunion**

Lieu : DEAL Providence, salle Thérésien Cadet

Contexte et objet de la demande :

L'alimentation électrique dans les régions de l'Ouest et du Sud de la Réunion est assurée par une ligne électrique haute tension devenue aujourd'hui insuffisante.

C'est pourquoi EDF, gestionnaire du réseau, a prévu de reconstruire une double liaison électrique aéro-souterraine entre les postes de Saint-Paul et du Gol afin de renforcer le réseau électrique haute tension.

Dans le cadre de ces travaux, un tronçon de la ligne sera construit aux abords de la réserve naturelle, au niveau du tour des Roches. La ligne sera construite dans la quasi-totalité de son tracé sous la voie de circulation du Tour des Roches. Les impacts de ces travaux sur le milieu naturel sont limités en raison de la faible naturalité du site.

Néanmoins, ces travaux nécessitent une autorisation au titre de l'article R 332-23 du code de l'environnement concernant la "modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle".

Ces travaux ont fait l'objet d'un examen préalable par le conseil scientifique de la réserve le 10 septembre 2015. Ces travaux ont reçu un avis favorable.

Avis final:

En ce qui concerne les travaux liés à la réalisation de la ligne aéro-souterraine à 2 x 90 kV entre les postes de Saint Paul-Saline-Saint Leu-Le Gol, le CSRPN se prononce favorablement aux travaux EDF en bordure de la réserve naturelle nationale de l'Etang saint Paul. (avis adopté à l'unanimité)

Fait à Saint Denis, le
26. 01. 2016
Le Président du CSRPN



Roland TROADEC